

Forum Rivière

15 novembre 2019

Lathus

Dominique MASSICOT

Diplômé du Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement de Tours

Conseiller Technique Fédéral Régional Nouvelle Aquitaine

Référent national sur les pratiques écoresponsables au sein de la Commission Nationale des Espaces, Sites Itinéraires et de Navigation Durable

Positionné à l'antenne de Limoges de la Maison Régionale des Sports de Nouvelle Aquitaine – dmassicot@ffck.org

1- Présentation de la FFCK

2 – Nos besoins

3 – Quelle pratique du canoë-kayak demain ?

1- Présentation de la FFCK :

- . Historique**
- . La fédération aujourd'hui**
- . Nos milieux de pratique**
 - . Nos disciplines**
 - . Notre réseau**
 - . Le haut niveau**
 - . Mais aussi...**

HISTORIQUE :

Le 1^{er} club de Canoë-Kayak naît en 1904 sur les bords de marne : le Canoë Kayak Club de France à Bry sur Marne. D'autres clubs, associations sportives régies par la loi de 1901 voient le jour.

La Fédération Française de canoë-kayak naît en 1931 de la volonté de ces clubs de se regrouper afin d'organiser la pratique.

l'Etat a confié à la fédération une délégation pour l'organisation de la pratique sur 12 disciplines (délivrance de titres notamment)

⇒ On parle de fédération unisport ou délégataire

LA FEDERATION AUJOURD'HUI :

A ce jour la Fédération Française de Canoë-Kayak, ce sont 744 structures réparties sur l'ensemble du territoire

73 500 licenciés permanents (+27% par rapport à 2018)

265 000 licenciés temporaires (touristiques)

2 à 3 millions de pratiquants annuel hors fédération

NOS MILIEUX DE PRATIQUE :

La mer



Les eaux calmes intérieures



Les eaux vives intérieures

NOS DISCIPLINES:

- . Course en ligne – *eau calme*
 - . Descente – *eau vive*
- . Dragon Boat – *eau calme*
 - . Freestyle – *eau vive*
- . Kayak polo – *eau calme*
 - . Marathon – *eau calme*
- . Ocean Racing / Va'a - *mer*
 - . Paracanoë – *eau calme*
 - . Raft – *eau vive*
 - . Slalom – *eau vive*
- . Stand Up Paddle – *eau calme / eau vive*
 - . Waveski Surfing - *mer*

NOS DISCIPLINES:



NOS DISCIPLINES:



NOTRE RESEAU :

Une répartition des 740 structures sur l'ensemble de la France
(métropolitaine et ultra-marine)

Une pratique autant urbaine que rurale

Un partenariat avec l'Education Nationale et le Sport Universitaire

Une pratique fitness en eau calme (Pagaie Fit)

Un programme de Pagaie Santé autour du Dragon Boat (les Dragon Ladies)

LE HAUT NIVEAU :

Fédération Olympique avec 3 disciplines : slalom, course en ligne et paracanoë

10 disciplines de haut niveau :

Slalom, course en ligne, paracanoë, descente, dragon boat, freestyle, Kayak polo, marathon, ocean racing, waveski

Des sites de compétition reconnus internationalement :

Bassin d'eau vive de Pau, site olympique de Vaires sur Marne, l'Isère à Bourg Saint Maurice, La Vézère à Treignac, l'Ardèche à Vallon Pont d'Arc

MAIS AUSSI :

Une présence régulière le long des sites de pratique qui implique des droits et des obligations

Depuis près de 50 ans la FFCK s'implique dans la préservation de ses sites de pratique, un travail aujourd'hui reconnu par une reconnaissance d'utilité publique

Une commission nationale a été constituée afin de gérer les questions liées aux Espaces Sites Itinéraires nécessaire à notre pratique et garantir ainsi une navigation durable

Un bureau d'étude a été créé au sein de la FFCK pour accompagner les questions relatives aux équipements

MAIS AUSSI :

Les équipements au sein de la fédération correspondent :

- . Aux espaces d'eau vive (aménagements artificiels ou cours d'eau aménagé et sécurisé) y compris les équipements annexes ;
- . Aux espaces d'eau calme y compris les équipements annexes ;
- . Aux aménagements permettant l'accessibilité des sites (accès à l'eau, pontons, signalétique, dispositifs de franchissement...) à tous les pratiquants ;
- . Aux aménagements permettant l'accueil des pratiquants (locaux des clubs, dispositifs de stockage, signalétique terrestre, dispositifs de réparation...)

MAIS AUSSI :

Tout un travail de veille et de construction réglementaire concernant :

L'activité selon le public (navigation libre, encadrée, dans le cadre du club, de la location...), le lieu de pratique (eau intérieure, mer)

Les manifestations qu'elles soient compétitives, de loisir, en eau intérieure, en mer, l'accompagnement relatif aux éventuelles études d'incidence

L'accessibilité des sites de pratique et leurs aménagements

L'équipement des pratiquants en fonction de l'activité, du lieu de pratique, l'accompagnement dans la création des normes

MAIS AUSSI :

L'investissement d'une commission nationale et de ses déclinaisons locales dans la gestion de l'eau :

La FFCK, par l'intermédiaire des membres de la commission Espaces, Sites, Itinéraires et Navigation Durable, la FFCK est présente au sein :

Du Comité National de l'Eau, du Comité National de la Biodiversité, des Comités de Bassin Adour-Garonne, Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée, des Conseils Maritimes de Façade, des Comités Régionaux de la Biodiversité, Commissions Locales de l'Eau, Comités de Pilotage Natura 2000...

2- Nos besoins :

. Rappel réglementaire

. Accessibilité

. Sécurité sur les parcours

. Qualité des milieux

Rappel réglementaire :

Un principe fondateur : le principe de libre circulation des engins nautiques non motorisés => article L 214-2 du Code de l'Environnement

Cette libre circulation a été précisée par les dernières jurisprudences autorisant de prendre pied ponctuellement et de façon rapide sur un ouvrage ou sur la partie de la berge la plus contiguë d'un cours d'eau => problématique de sécurité

Deuxième principe : conciliation pure et simple des usages, respectueuse d'une gestion équilibrée

Rappel réglementaire :

Troisième principe : l'aménagement et l'exploitation d'un ouvrage sur cours d'eau doivent permettre « la satisfaction des besoins des activités nautiques » ou « leur conciliation » (articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement)

- ⇒ La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 impose l'aménagement et/ou la signalisation des ouvrages pour la circulation sécurisée des canoës et kayaks
- ⇒ Articles L4242-1 à L4242-9 du Code des Transports précisent la mise en place de listes départementales par les préfets pour les ouvrages nécessitant une signalisation et un aménagement
(charge de l'exploitant, du propriétaire ou du concessionnaire)

Rappel réglementaire :

Enfin, l'article L 215-15-I du Code de l'Environnement précise que les plans de gestion relatifs aux opérations groupées d'entretien régulier d'un cours d'eau peuvent faire l'objet d'interventions spécifiques à la sécurité des engins nautiques non motorisés

Rappel réglementaire :

Pour résumer :

Un besoin de prise en compte équilibrée et apaisée de l'ensemble des usages de la rivière ;

Concevoir les opérations d'aménagement et/ou d'entretien dans un objectif de non remise en cause de la libre circulation des embarcations nautiques non motorisées ;

*Besoin de partage des informations relatives aux projets d'aménagement des ouvrages afin qu'un usage de la rivière ne soit pas priorisé au détriment des autres
=> Communication sur les listes d'ouvrages notamment*

Accessibilité :

Depuis plusieurs décennies, la Fédération Française de Canoë Kayak participe activement dans le cadre de ses missions de service public à la défense de l'accès à l'eau pour tous dans le respect de tous les usagers et de tous les territoires. => A ce titre, la Fédération est rapidement devenue un partenaire des collectivités territoriales mais également du Pôle Ressource National des Sports de Nature afin d'accompagner un développement maîtrisé et harmonieux de la pratique du canoë kayak.

Un guide méthodologique destiné aux différents acteurs publics et privés intervenant dans le domaine des sports de nature a ainsi été conçu par la Fédération.

Le but est de pérenniser la pratique au travers de ses accès

Sécurité des parcours :

Les sports de nature sont en pleine expansion et le canoë-kayak n'y fait pas exception => la grande majorité de la pratique ne passe pas par l'intermédiaire de la sphère fédérale et se trouve donc éloignée des problématiques administratives

Cependant dans ses missions d'utilité publique, la Fédération se doit de veiller à améliorer constamment la sécurisation de la pratique.

L'absence d'un club ne signifie pas absence de pratique – même dans le cadre de la pratique fédérale, de nombreux parcours ne sont fréquentés que très ponctuellement (niveaux d'eau, projets d'entraînements, niveau technique...)

Sécurité des parcours :

En cas d'accident, sur un ouvrage par exemple, les responsabilités sont systématiquement recherchées

Notre besoin porte donc avant tout sur la communication – les clubs, comités départementaux, comités régionaux sont des interlocuteurs privilégiés à solliciter le plus en amont possible à des opérations d'aménagement

⇒ Parcours fréquenté ? Intérêt sportif ou non, intérêt économique ou non ?

Un projet d'effacement d'un ouvrage par exemple sera pertinent dans certains cas ; cependant le plan d'eau amont peut parfois être le seul support d'une activité, l'effacement peut donc être préjudiciable

Qualité des milieux :

La pratique du canoë-kayak n'est pas soumise à la directive européenne sur la qualité des eaux de baignade

Cependant si la pratique annuelle en club parvient à s'accommoder de variations dans la qualité des milieux, le canoë-kayak est généralement support de pratiques touristiques pour lesquelles la qualité des milieux sont un élément positif indéniable, d'autant plus comme a pu le souligner France Nature Environnement dans le cadre de travaux au sein du Comité de Bassin Loire Bretagne : *« C'est (...) la seule activité de navigation qui ne nécessite pas d'infrastructure lourde et onéreuse, et qui concilie le développement du tourisme avec des exigences environnementales et réglementaires incontournables »*

3- Quelle pratique du canoë-kayak demain ?

. Gardiens de la Rivière

. Sentiers Nautiques

Les Gardiens de la Rivière

Afin de développer et de valoriser les actions et missions non compétitives de la Fédération, cette dernière a choisi de mettre en place un réseau de structures volontaires, positionnées au cœur des enjeux de l'eau, dont le but principal est un engagement dans la préservation des milieux de pratique

Buts :

- **Contribuer au bon état de la ressource en assurant une vigie**
Mise en place de procédures d'alerte en cas de problématique constatée
- **Gérer les conflits d'usage, les atteintes au milieu**
Mise en place de procédures d'accompagnement des Gardiens

Les Gardiens de la Rivière

- **Préserver la diversité de nos espaces de pratique**

Mise en place de formations, de rencontres pour permettre aux Gardiens de participer activement aux dispositifs de gestion des milieux aquatiques

- **Contribuer à diminuer les risques de nos espaces de pratique**

Mise en place d'accompagnements pour l'inventaire et la caractérisation et le suivi des ouvrages faisant obstacles à la libre circulation des embarcations nautiques non motorisées

Les Gardiens de la Rivière

- **Participer à l'éducation à l'environnement**

Mise en place de formations et d'accompagnement des Gardiens, partage de connaissances avec des partenaires

- **Valoriser les actions de préservation de nos milieux et de la ressource en eau**

Mise en place d'accompagnements au travers de partenariats techniques et médiatiques, partage de savoir-faire

Réseau à 3 niveau de structuration :

Club – Coordination à l'échelle du Bassin - National

Les Sentiers Nautiques[®]

Les Sentiers Nautiques[®] sont un projet écotouristique innovant :
Ils permettent de découvrir d'une manière unique le patrimoine naturel,
bâti et paysager via les sports de pagaie, en eaux intérieures (eau calme
et eau vive) comme en mer, en métropole comme en outre-mer.

Une signalétique dédiée, des parcours sécurisés en menant un
travail sur leur aménagement, en font le meilleur produit d'itinérance
douce.

Les Sentiers Nautiques[®]

Les Sentiers Nautiques[®] sont mis à disposition via un service web et mobile, en lien avec les prescripteurs d'activités locaux.

Les structures affiliées ou agréées par la FFCK travaillent en lien avec les offices de tourisme et les collectivités territoriales pour dynamiser leur territoire, dans une démarche responsable de découverte de l'environnement, du patrimoine bâti et paysager, en toute sécurité.

Je vous remercie...

Dominique MASSICOT

Conseiller Technique Fédéral Régional

Référent National pratiques éco-responsables

Comité Régional Canoë Kayak Nouvelle-Aquitaine

Site de Limoges – 142 avenue Emile Labussière – 87100 LIMOGES

Siège social : Maison Régionale des Sports - 2 av de l'Université - 33400 TALENCE

05 87 21 31 55 - dmassicot@ffck.org